2 S HOST
Société par actions simplifiée au capital de 2 140 000 euros
Siège social : Parc des Murons609Rue Jacqueline Auriol,
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
839 504 826 RCS SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 24 juin,
A 9 heures,

Les associés de la Société 2 S HOST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du cabinet B.V.F.D. ET ASSOCIES sis 145 Rue de la Montat, Allée du Pont de l'Ane - 42000 SAINT ETIENNE, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 16 juin 2026 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane TESSIER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent _____ actions sur les 2 140 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ……,
- ……,
- ……,
- ……,
- Changement de dirigeant,
- ……,
- ……,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

……

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Carole SERRE de ses fonctions de Directrice Générale, la dispense de son préavis et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Thomas SCHMIDER en qualité de Président, et ce à compter de ce jour, et décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, en qualité de Président :

- **Monsieur Stéphane TESSIER**
 Né le 24 Décembre 1974 à SAINT ETIENNE (42)
 Demeurant 16 Rue Marcellin Girinon 42160 Andrézieux-Bouthéon

L'Assemblée Générale indique que Monsieur Stéphane TESSIER démissionne ainsi à compter de ce jour de ses fonctions de Vice-Président de la société.

L'Assemblée Générale indique que Monsieur Stéphane TESSIER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société, en toutes circonstances, dans les limites légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Stéphane TESSIER, déclare accepter les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

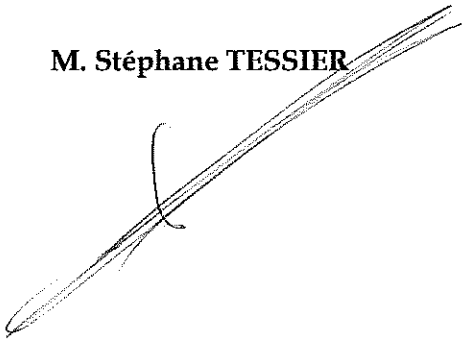
.....

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Stéphane TESSIER



M. Patrick SANTONI

